

# LA RIPOSTE

Bulletin  
de liaison  
de l'ADDS-QM



Mars 2015

L'ADDS-QM (*Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro*) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

## DE L'ARGENT IL Y EN A DANS LES POCHEs DU PATRONAT!



### Sommaire

<b>Luttes et résistances de l'ADDS QM concernant l'austérité</b> par Véronique Salmon	P. 2, 3
<b>Info-Loi</b> par Christian Loupret	P. 4
<b>L'opinion des personnes assistées sociales</b> par Monique Toutant, Claude Garneau, Jonathan Côté, Julie Gros-Jean	P. 5
<b>Présentation de Guillaume stagiaire</b> par Guillaume Larose	P. 6
<b>Réflexion sur les oppressions</b> par Renée Dubeau	P. 7
<b>Information pour le 8 mars</b> par Monique Toutant <b>Je suis un homme privilégié</b> par André Limoges	P. 8
<b>L'aide sociale une agence matrimoniale</b> par Véronique Salmon	P. 9
<b>Passer à l'action pour un transport en commun accessible à tous et à toutes !</b> par Émilie Frémont-Cloutier, Monique Toutant, Robert Roussel	P. 10, 11
<b>18 mois pour sauver la défense collective des droits</b> par Vania Wright-Larin	P.12, 13
<b>Nouvelles de la militance</b> par Véronique Salmon	P. 14
<b>Qu'est-ce qui amène les gens à militer ?</b> par Guillaume Larose	P. 15
<b>Calendrier</b>	P. 16



**ADDS-QM**  
301, Carillon  
Québec (Québec)  
G1K 5B3

525-4983



**FAX**  
529-9455

[www.addsqm.org](http://www.addsqm.org)



[addsqm@bellnet.ca](mailto:addsqm@bellnet.ca)



8h30  
à  
17h

**Lundi au vendredi**



## LUTTES ET RÉSISTANCES DE L'ADDS QM CONCERNANT L'AUSTÉRITÉ

Par Véronique Salmon

L'ADDS QM a profité de la semaine des actions dérangeantes contre l'austérité pour dénoncer le projet de modification de la loi d'aide sociale. Le 25 mars, nous sommes allés offrir une formation gratuite (le CLE n'était pas au courant) dans les locaux du CLE des Quartiers Historiques. Nous avons expliqué aux personnes présentes les modifications proposées par le gouvernement et présenté les impacts qu'auront ces changements sur les personnes, s'ils sont adoptés. Nous avons collé des autocollants et distribué des tracts sur lesquels il était écrit: *Non à l'austérité ! Non aux coupes à l'aide sociale ! Touchez pas au filet social !* Des journalistes étaient présents.

Avant de préparer cette courte présentation, nous avons regardé le projet de modifications avec les militantEs et à partir des commentaires énoncés, nous avons envoyé au Ministre un mémoire concernant notre désaccord face à ce projet. Vous pouvez consulter ce mémoire sur le site web de l'ADDS QM à l'adresse suivante : <http://www.addsqm.org/>

Le gouvernement veut, par ce projet, économiser des sous afin de réduire les dépenses de l'État. À l'ADDS QM, nous pensons qu'il y a d'autres façons de récupérer des sommes d'argent sans vider les poches des plus pauvres. D'ailleurs, la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* a publié un document qui propose des avenues que peut prendre l'État pour augmenter ses entrées d'argent. Voici quelques idées :

### Ajouter des paliers d'imposition

En ajoutant des paliers ça permet d'augmenter la contribution des plus riches, autrement dit, plus on a d'argent plus on paie d'impôt.

### Contrôler le coût des médicaments

En instaurant un régime entièrement public d'assurance médicaments. Ainsi, c'est l'État qui fixe le prix des médicaments au lieu de l'entreprise privée qui, elle, ne pense principalement qu'aux profits.

### Réduire les subventions aux entreprises

Le titre du document dans lequel figure ces données est : *10 milliards\$ de solutions, Nous avons les moyens de faire autrement !* Si vous désirez connaître les autres solutions vous pouvez le consulter sur le site suivant : [nonauxhausses.org/10-milliards/](http://nonauxhausses.org/10-milliards/)

Merci à Ronald Lachapelle, militant au *Comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur*, pour la prise de photo !!!!!



## Vulgarisation du projet de règlement déposé par le Ministre François Blais le 28 janvier dernier, publié dans la Gazette officielle

### INFO-LOI



Par  
Christian  
Loupret



Préambule : Grosso modo, On cherche à faire porter un certain déficit sur le dos des personnes les moins favorisées. Depuis longtemps on essaie de mettre la responsabilité du déficit monétaire gouvernemental sur le dos des personnes les plus pauvres de notre société, nonobstant les primes de départ pharamineuse de nos mandarins d'État et les paradis fiscaux tolérés par nos gouvernements, et les congés d'impôt, etc.

Malgré une Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale votée par l'assemblée nationale du Québec à l'unanimité en 2002 (une loi déclaratoire) les personnes assistées sociales depuis plusieurs lustres sont saignées à blanc, malgré toutes ces saignées on réussit encore à couper en périphérie de son règlement :

Une personne assistée sociale devra déclarer ses revenus de chambres à partir de la deuxième chambre louée, plutôt que de la troisième.

Présentement, si une personne assistée sociale loue 2 chambres dans son logement et qu'elle est la seule locataire inscrite sur le bail, les 2 autres locataires sont considérés comme des colocataires. À partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain le 2<sup>ème</sup> colocataire sera considérée comme un chambreur et une part de son loyer sera comptabilisée et déduit de la prestation d'aide sociale de la personne qui loue la chambre.

Le moratoire<sup>1</sup> sur la valeur des résidences sera levé. Une personne à l'aide sociale pourra posséder une résidence d'une valeur nette de 142 100 \$ et une personne à la solidarité sociale (contrainte sévère à l'emploi) de 203 000\$. (En vigueur 1<sup>er</sup> juillet)

Supposons qu'une personne soit devenue acquéreur dans les années 1980-90 d'une résidence qu'elle avait payée environ 40,000\$ et que cette maison qu'elle habite encore aujourd'hui vaut 174 000 \$, ça fera que cette personne perdra son aide sociale...

Si une personne assistée sociale ne déclare pas ses gains de travail, elle perdra l'exclusion prévue pour ce mois (1<sup>er</sup> mai). Quand, une famille composée d'un seul adulte à l'aide sociale a des gains de travail, le ministère nous accorde le premier 200 \$ sans aucune pénalité sur notre chèque, l'excédant est coupé. Avec cette modification réglementaire, quelqu'un qui n'aurait pas déclaré ses revenus de travail devra aussi rembourser ce 200 \$.

Une personne sans domicile fixe a le droit au plein montant d'un chèque de dernier recours sauf s'il va suivre une cure dans un centre de désintoxication, il ne recevra que 200 \$ en aide sociale. Elle ne pourra pas payer sa part au centre de désintoxication, ce qui va mettre en jeu la survie de plusieurs centres ainsi que sa propre réussite de désintoxication...

Une personne assistée sociale n'aura pas le droit de quitter la province plus de 15 jours dans un même mois. (1<sup>er</sup> mai) Pourtant, tous les autres Québécois peuvent quitter le pays pour moins de six mois et continuer à bénéficier de tous leurs avantages. (Ex. : supplément de revenu garanti, assurance maladie et médicament...)

<sup>1</sup>Moratoire: Qui accorde un délai et ou suspension



**L'OPINION DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES**  
 Par Monique Toutant, Claude Garneau,  
 Jonathan Côté, Julie Gros-Jean



Nous sommes un groupe de personnes assistées sociales qui nous réunissons aux trois semaines pour discuter et agir à propos de la lutte aux préjugés envers les personnes assistés sociales. La réunion d'aujourd'hui (vendredi, 09 janvier 2015) en fut une sous les signes de l'indignation et de la colère. « C'est un méchant coup de planche en arrière de la tête » de dire l'un de nos membres. « Il faut lutter contre les mythes! » selon une autre. Nous ne sommes pas des propriétaires de maison valant des centaines de milliers de dollars et se payant des voyages dans le sud mais bien des personnes qui ont peine à se loger et à se nourrir convenablement avec leurs maigres chèques (allant de 616\$ à 937\$ par mois).

Face à l'austérité, les mesures prises par le gouvernement ciblent encore les personnes les plus vulnérables vis-à-vis de la conjoncture économique. Nous ne comprenons pas comment les coupures proposées par le Ministre Blais vont favoriser notre retour à l'emploi. Comment peut-on oser tenter de faire croire à la population que c'est en faisant des coupures, qui représentent une infime partie du budget, que nous résoudrons la problématique actuelle?

Nous avons l'impression que les mesures concernant l'assistance sociale sont une tentative de cacher l'immobilisme du gouvernement face à la pauvreté ; une fois encore, les assistés sociaux servent de boucs émissaires.

Dans un article du journal LeSoleil, paru le jeudi 8 janvier 2015, en page 14 « Révolution à l'aide sociale » nous pouvions lire que le Ministre François Blais veut « allouer davantage de ressources pour faire en sorte qu'ils [les assistés sociaux] puissent accéder ou réintégrer le marché du travail le plus rapidement possible ». Cependant, nous ne voyons pas en quoi les mesures qu'il a proposé vont en ce sens! Nous sommes convaincus qu'il est difficile, voir impossible, de vivre dans la dignité et de convaincre un employeur de nous engager avec seulement 610\$ par mois. Nous croyons que l'estime de soi et la fierté personnelle sont essentielles à l'intégration du marché du travail. Nous voulons des mesures favorisant l'alphabétisation, la recherche d'emplois et le retour aux études!

**JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES**

Mars

Claudette Bouchard  
 Louise de Beaumont  
 Gaétan Giguère  
 Simon Hénaire  
 Renée Lamarre



Marc Lamy  
 Jocelyne Lévesque  
 Daniel Morin  
 Hugues Parent  
 Jacques-Émile Tellier



## PRÉSENTATION DE GUILLAUME STAGIAIRE

Par Guillaume Larose

Bonjour à toi, membre de l'ADDS QM!

Je suis Guillaume Larose, actuellement étudiant en deuxième année au baccalauréat en service social de l'Université Laval. J'ai toujours eu un penchant pour l'entrepreneuriat social, qui est facilement transposable avec les principes de l'organisation communautaire. Avec cet intérêt en tête, je commence mon premier stage à l'ADDS QM, à mon plus grand bonheur. J'étais à la recherche d'une expérience communautaire, collective et participative, et quoi de mieux qu'un organisme de défense collective de droits pour y répondre? Je connaissais l'organisme de nom sans jamais y avoir mis les pieds, situation que j'ai corrigée rapidement!

J'ai mis les pieds dans l'organisme pour la première fois dans le cadre de mon stage le lundi 12 janvier 2015. J'ignorais complètement les rouages de la loi qui régit l'aide sociale et j'ai eu l'opportunité de vivre un atelier sur le droit de l'aide sociale (ADAS) dès ma première journée. J'ai donc été plus en mesure de comprendre les situations problématiques en lien avec la loi que vous m'expliquez.

Au moment d'écrire ces lignes, je commence ma troisième semaine et j'ai déjà pu partager avec vous l'expérience de quelques comités, des rires lors des moments de permanence des militantEs et même à l'extérieur de ceux-ci. J'ai assisté au bilan mi-annuel il y a quelques jours, me permettant de m'imprégner encore plus de la culture de l'ADDS QM. À la fin de cette troisième semaine, j'aurai vécu plusieurs expériences, mais il me manquera toujours ma participation au comité préjugé, une autre situation que je corrigerai dans les plus brefs délais!

De plus, le gouvernement actuel est en mode austérité et impose ses coupures et son remaniement de services dans plusieurs secteurs, notamment dans son plan de lutte à la pauvreté. Il y a donc de nombreux évènements qui seront à préparer et de nombreuses confrontations à mener, en plus des situations que vous vivez au quotidien.

Au travers de mes maigres 13 semaines de stage, j'espère être en mesure de vous prêter main forte dans vos luttes et d'apprendre de vos expériences et de vos histoires!

Au plaisir de vous voir sur le terrain ou dans les locaux,

Guillaume





## RÉFLEXION SUR LES OPPRESSIONS

Par Renée Dubeau

Nous étions six personnes de l'ADDS QM a participé à la formation annuelle du REPAC 03-12. C'est qui cette gang? C'est un regroupement d'organismes communautaires de la région de Québec et Chaudières-Appalaches. Ce que nous avons en commun c'est que chacun de ces groupes fait de l'éducation populaire et travaille dans une visée de transformation sociale. C'est donc une quarantaine de personnes qui se rassemblent au Grand-Village à St-Nicolas, les 19 et 20 février pour la Marmotte (mot curieux qui remplace l'expression formation annuelle du REPAC).

Le thème cette année, *Réflexions et pratiques pour combattre les oppressions*.

Au retour, qu'avons-nous retenu de ces deux jours? Pour Guillaume et Mikaël, ils en sont à leur première expérience, pour les autres c'est devenu un rendez-vous incontournable.

Pour Guillaume, il est marqué par beaucoup de situations d'oppressions, dans notre entourage qu'on ne soupçonne pas. Guillaume s'est mouillé et a animé la plénière *d'Un pavé dans la mare*. Il est étonné d'entendre que la moitié des gens dévoilent que c'est le manque de connaissances qui les empêche de participer pleinement dans les organisations. Il a senti et trouvé intéressant le milieu ouvert, accueillant et inclusif dont font preuve les groupes du REPAC.

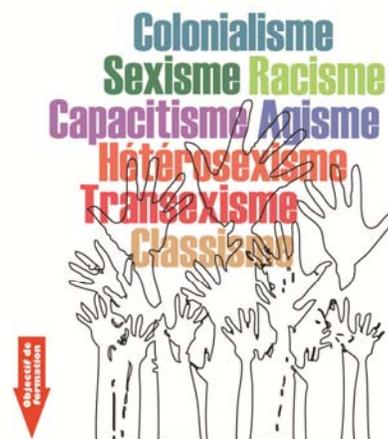
Pour sa part Mikaël retiendra la discussion sur la grève sociale. Il est impressionné par les prises de parole. Peut-être un peu trop, à son goût, dans les grands discours. Il retiendra de cette expérience, l'importance de donner de la parole à tout le monde afin que chacun, chacune puissent s'exprimer librement, sans sentir d'oppression, pour nommer leurs craintes, leurs appréhensions.

Jonathan a trouvé que les discussions, les échanges, les ateliers répondaient bien au thème, donc a ce qu'il s'attendait des deux jours. Il a trouvé intéressant la discussion sur une éventuelle grève sociale, prévue quelque part au printemps, c'est mobilisant.

Pour Véronique et moi, nous avons appréciés les ateliers à lesquelles nous avons participé. Les animatrices débutent leurs présentations par un jeu. Bon outil pour permettre à tout le monde de prendre la parole, leur place. J'ai surtout apprécié l'atelier sur l'environnement qui nous situe l'enjeu de l'environnement de façon très large pour terminer avec un enjeu local. Pour Véronique, dans l'atelier sur l'environnement on nomme plusieurs oppressions. Ça m'a permis de créer des alliances, c'est une belle opportunité pour rencontrer des personnes que nous ne rencontrons pas autrement. On a rencontré une personne qui pourrait nous faire avancer dans une revendication.

Claude est un adepte de la Marmotte, c'est son terrain de jeu. D'ailleurs, depuis quelques années il participe au Comité organisateur de ces deux jours. Cette année encore, il relève le défi de l'animation. Il le fait d'ailleurs de mieux en mieux. Je crois que l'ensemble de l'activité lui plaît beaucoup, car dès son retour il a réservé sa place pour l'an prochain.

Réflexions et pratiques  
Formation annuelle du REPAC 03-12  
pour combattre les oppressions



Objectif de la formation  
Cette formation sera l'occasion de réfléchir aux différentes formes d'oppression, à celles que nous subissons individuellement et collectivement, à celles que nous contribuons à reproduire dans nos vies, dans nos organisations, dans nos pratiques. Le tout, pour tenter de s'outiller à rendre notre mouvement plus fort et inclusif.

19 et 20 février 2014  
Camp Grand Village (2824 Rte Marie-Victoire, St-Nicolas) - Information et inscription: 418-523-4158



## INFORMATION POUR LE 8 MARS 2015

Par Monique Toutant

Un rassemblement mixte aura lieu au parc de l'Amérique Française à 10h30 en face du 425 rue St-Amable. Le marche débutera à 11h00 pour prendre la rue Claire Fontaine. Elle aura la forme d'une marche funèbre, accompagnée de musique lugubre. Il faut prévoir porter ou avoir du noir pour accompagner cette partie du trajet.

Ensuite, nous emprunterons le boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Cartier. Là, nous enlèverons le noir et changerons de couleur pour porter ou présenter des couleurs vives. La marche deviendra plus festive avec de la musique plus entraînante et se terminera à l'église St-Jean Baptiste située au 470 rue St- Jean (coin Deligny).

Une voiture suivra la marche pour les personnes qui ont de la difficulté à se déplacer.

Vers 12h00, à l'Église, nous « bruncherons » (le brunch est non mixte) toutes ensemble. Il y a une entrée pour les femmes à mobilité réduite au 425 rue d'Aiguillon.

Durant le brunch, il y aura de l'animation où les femmes devront participer en inscrivant des mots ou phrases sur des petits papiers qui seront installés sur une grande carte. Il y aura aussi un gros ballon avec le slogan et le logo.

Une contribution de 5\$ pour le brunch est suggérée. Il faut réserver sa place avant le 2 mars en téléphonant au (418) 522-8854, poste : 2 ou par courriel au [info@rgfcn.org](mailto:info@rgfcn.org)



## JE SUIS UN HOMME PRIVILÉGIÉ

Par André Limoges

C'est un plaisir de faire parti de l'équipe dans le journal « La Riposte ». Je suis heureux de travailler avec vous autres.

J'ai 76 ans, j'ai fait de belles choses dans ma vie. Je me sens accepté à l'ADDS. J'ai travaillé dans plusieurs organismes. Je veux embarquer dans un comité pour les préjugés car les préjugés sont un phénomène qui m'intéresse beaucoup. Cela me permet de mieux connaître ce qui se passe autour de moi.

Je suis inspiré par Dieu de donner de l'amour aux gens qui en ont besoin. Je prends soins de moi et je suis toujours prêt à donner. Premièrement, ce qui est important quand on donne, ce n'est pas pour avoir du retour. Par contre, il faut défendre nos droits ; il faut savoir dire non.

En terminant, je remercie toute l'équipe de l'ADDS et le *Comité des Citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur* de me donner du courage et de continuer avec vous autres. Je suis très heureux, que Dieu vous bénisse, merci d'être là pour moi.



## L'AIDE SOCIALE UNE AGENCE MATRIMONIALE Par Véronique Salmon

Steven a perdu son emploi et il vient de terminer sa période d'assurance emploi. Actuellement, il vit de ses économies. Il a besoin d'une aide de dernier recours. Il fait donc une demande d'aide sociale. Son psychiatre lui a rempli son rapport médical (il souffre d'un trouble anxieux) disant qu'il éprouve une contrainte sévère.

Dans son évaluation de son admissibilité, l'agent refuse la contrainte sévère. Il lui précise qu'il peut faire une demande comme personne apte au travail, mais il ne doit pas avoir dans son compte plus de 887,00 \$. Steven conteste la décision. Les démarches sont longues mais il n'a pas le choix. Il est difficile pour lui de travailler avec son trouble anxieux.

Entre temps, il reçoit une lettre de l'aide sociale lui mentionnant qu'il a un conjoint car c'est ce que son psychiatre lui a écrit sur son dossier médical. Or, Steven, même si il a un amoureux, habite seul. Mais voilà qu'il doit prouver à l'aide sociale qu'il n'est pas en vie maritale et qu'il n'habite pas avec son chum.

Résumons : Steven a un trouble d'anxiété et il doit prouver à l'aide sociale qu'il est inapte au travail, en plus de prouver qu'il n'est pas en situation de vie maritale.

Comme si ce n'était pas assez, son agent lui a demandé le nom de son supposé « conjoint ». Or, celui-ci reçoit aussi de l'aide sociale et devra donc lui aussi, faire la preuve qu'il n'est pas en vie maritale. S'ils sont jugés conjoints de fait, leur prestation sera réduite de près du tiers. Si Steven n'était pas à l'aide sociale est-ce qu'on le marierait de force ? Est-ce qu'il aurait droit à son autonomie ?





## **PASSER À L'ACTION POUR UN TRANSPORT EN COMMUN ACCESSIBLE À TOUS ET À TOUTES!**

Par **Émilie Frémont-Cloutier, Monique Toutant, Robert Roussel**



Le 29 janvier dernier, le comité du CAPMO pour l'accessibilité sociale du transport en commun a organisé un 5 à 7 à l'ADDS QM. Autour d'un bon goûter, il a présenté un atelier. Parmi les personnes qui militent dans ce groupe, il y a certain-es militant-es de l'ADDS. Une douzaine de personnes ont participé à une rencontre qui avait comme objectif de permettre aux participant-es de s'exprimer sur l'enjeu de l'accessibilité du transport en commun et de se l'approprier. Cet évènement a attiré des personnes de tous âges et de différentes occupations. Des jeunes et des personnes plus âgées, des étudiant-es et des personnes assistées sociales. Il y a même un étudiant en journalisme de l'Université Laval qui est venu à la rencontre afin de faire un reportage. Au fil des échanges, il est ressorti que les gens avaient vraiment des modes diversifiés de déplacements : en autobus comme en transport adapté, à pieds comme en voiture.

En première partie de la rencontre, les participant-es ont discuté en deux petits groupes. Il est ressorti que ce qui les affectent particulièrement, c'est le coût trop élevé du transport en commun, le manque d'autobus par heure (l'horaire) et le manque de trajets directs vers les destinations où ils et elles ont besoin de se rendre quotidiennement. Parce que ça coûte trop cher pour les déplacements, plusieurs personnes n'ont tout simplement pas les moyens de se rendre dans des organismes, notamment l'ADDS. Au final, les organismes doivent prévoir une partie importante de leur budget pour rembourser les déplacements de leurs membres. Que dire aussi de l'impossibilité d'avoir accès à plusieurs loisirs, de ne pas pouvoir sortir un peu de la ville pour changer d'air?

Les problèmes propres au transport adapté ont aussi été évoqués dans nos échanges. Selon un militant de l'ADDS qui a besoin de l'utiliser, le temps d'attente peut être très long (ex : demander un transport pour 21 heures et il arrive à 21h30), le coût élevé et le fait qu'on est parfois bien « tassés » dans les véhicules.

En somme, manquer d'accès au transport en commun, ça augmente l'isolement des personnes et renforce leur exclusion sociale! Ces impacts sont d'ailleurs fortement vécus par les personnes assistées sociales, quand on sait que le coût d'une passe mensuelle correspond à 13% du chèque pour les personnes classées sans contrainte sévère à l'emploi et pour les personnes classées avec contrainte sévère, à 9%! À l'ADDS, nous avons de quoi être particulièrement concernés et consternés!

## **Les citoyens et les citoyennes de Québec, déjà bien en lutte pour le droit au transport!**

La lutte pour l'accessibilité sociale au transport en commun, c'est nouveau? Pas du tout! Nous avons eu l'occasion d'apprendre lors de cette rencontre qu'un peu partout dans notre ville, des gens se mobilisent ou se sont mobilisés! Dans Maizerets, à Sillery, à Ste-Foy, dans le quartier Montmorency, à Lac Saint-Charles, des citoyens et citoyennes ont fait ou feront soit des concertations, des pétitions, des sorties médiatiques, des sondages afin de faire valoir leur droit à un transport accessible dans leur secteur! N'oublions pas le travail du comité de citoyens et de citoyennes du quartier Saint-Sauveur, qui, dans son plan de mobilité durable souligne que le transport en commun y est déficient et qu'un groupe de militant-es de Québec, le Collectif Subvercité, a lancé une campagne pour la gratuité du transport en commun ( Campagne RTC gratuit).

## **Une enquête régionale pour passer ensemble à l'action!**

L'atelier s'est terminé par la distribution d'un questionnaire d'enquête. Cet hiver et ce printemps, le CAPMO, comme il l'a fait à l'ADDS anime des 5 à 7, des cafés rencontres avec des comités citoyen-nes et dans divers organismes communautaires. Les résultats de cette démarche de solidarité seront présentés lors d'un grand rassemblement l'automne prochain. Les membres de l'ADDS sont évidemment tous et toutes les bienvenus!

Nous remercions chaleureusement l'ADDS QM pour son accueil dans ses locaux et nous poursuivons notre enquête cet hiver et ce printemps.



Pour vous impliquer dans notre comité ou encore participer à notre prochaine action au mois d'avril

(un vox pop dans la rue!), contactez Emilie :

**Emilie Frémont-Cloutier**  
**Comité du CAPMO pour l'accessibilité sociale du transport en commun**

**418 525-6187 poste 222**

**transports@capmo.org**

**<http://www.capmo.org/index.php/comite-transport-2>**



## 18 MOIS POUR SAUVER LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS Par Vania Wright-Larin

L'année 2015 commence mal pour les groupes de défense collective des droits (DCD) qui ont reçu de bien mauvaises nouvelles de la part du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Déjà aux prises avec un grave problème de sous-financement, les groupes ont appris à la fin de l'année 2014 que leurs protocoles ne seraient renouvelés que pour 18 mois (plutôt que 4 ans) sans aucune indexation de leurs subventions. La raison évoquée pour cette décision : la Commission permanente de révision des programmes. Déjà, le ministre parle de fusionner des groupes, de faire le ménage, mais ça pourrait aller plus loin : réforme, réduction du financement, et quoi encore ?

Au terme de ces 18 mois, cela fera près de sept ans que les subventions des groupes de défense de droits n'auront pas été indexées ni augmentées. Avec une moyenne de 2% d'augmentation du coût de la vie par année, le problème du sous-financement est en voie de se transformer en mort lente pour ce secteur mal-aimé par notre gouvernement. Et pour cause ! La mission des groupes de défense des droits les amène souvent à critiquer les politiques du gouvernement, surtout en période d'austérité. Ce serait faire preuve d'aveuglement volontaire que d'ignorer qu'une des raisons du sous-financement chronique des groupes en DCD vient justement de leur mission de critique sociale et de défenseur des personnes les moins privilégiées de notre société. C'est parce que ces groupes remplissent leur mission et n'hésitent pas à mordre la main qui les nourrit qu'ils sont les parents pauvres du milieu communautaire. Rappelons qu'en 2011-2012, le soutien financier gouvernemental en appui à la mission globale de ce secteur atteignait à peine 44 % de la moyenne des groupes d'action communautaire et que ce pourcentage s'aggrave chaque année en raison de l'absence d'indexation de nos subventions.

### **18 mois qui commencent aujourd'hui**

Nous avons donc 18 mois. 18 mois pour nous mobiliser et démontrer au gouvernement l'importance et l'enracinement des groupes populaires en défense de droits dans leur communauté. 18 mois où il faudra relever le défi de faire connaître les revendications des groupes de défense collective des droits dans la marée de colère et d'indignation que sont en train d'engendrer les compressions tous azimuts du gouvernement Couillard.

Bien des groupes sont déjà sur le pied de guerre pour défendre les droits contre vents et austérité. Il est essentiel de mettre de l'avant, aussi, la survie financière des groupes. Les groupes de défense collective des droits sont un acquis pour notre société, ils sont un rempart contre la misère et l'exploitation, contre le cynisme. Ce qui en fin de compte est peut-être le plus important.

Depuis plusieurs mois, les groupes de défense de droits multiplient les moyens de pression pour faire connaître la précarité de leur situation et l'urgence de réinvestissement. À ce jour leurs demandes sont restées sans réponse. Des consultations se préparent pour l'adoption de moyens de pression qui pourraient aller jusqu'à des débrayages, des fermetures temporaires, etc. Une semaine nationale d'actions est d'ailleurs en préparation pour le mois de mars. L'heure est à la mobilisation !

Pour suivre l'évolution du dossier vous pouvez consulter le site web mis en ligne par les groupes de DCD de la région à [www.defensededroits.blogspot.ca](http://www.defensededroits.blogspot.ca)





# NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon



Le **29 novembre**, 10 militantEs ont participé à la **manifestation contre l'austérité**.



Le **8 décembre**, 5 militantEs de l'ADDS ont participé avec d'autres groupes en défense collective des droits de la région de Québec Chaudière-Appalaches à une action à l'entrée du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de **dénoncer le sous-financement des groupes de défense collective des droits**.



Nous étions 13 militantEs, le **22 janvier**, à participer au **bilan mi-année**.

Plus de 45 membres de l'ADDS ont participé à la **fête de Noël** des organismes du 301 Carillon le **10 décembre** dernier.



Le **29 janvier**, 7 militantEs ont participé à une **formation sur le transport en commun** animée par le CAPMO.



Le **9 février**, 8 militantEs ont participé à une rencontre du **Comité loi élargi** afin de comprendre la proposition du gouvernement de modification à la réglementation de la loi d'aide sociale. Les arguments nommés lors de cette rencontre ont permis de rédiger un petit mémoire sur les enjeux reliés à ce projet.

Le **12 février**, 8 militantEs ont participé au **colloque contre l'austérité** qui regroupait une quarantaine de groupes syndicaux, communautaires et étudiants. Cette rencontre était suivie d'un **rassemblement en face du parlement** auquel ont participé **11 militantEs** de l'ADDS.

Du **23 au 27 février**, plus de 20 militantEs ont participé aux différents événements de la **semaine des actions dérangeantes**.

Le **25 février**, l'ADDS QM a donné une **formation** non prévue sur le projet de modification de la réglementation de la loi d'aide sociale au **CLE des Quartiers historiques**. 19 personnes étaient présentes.





## QU'EST-CE QUI AMÈNE LES GENS À MILITER ? Par Guillaume Larose

Qu'est-ce qui amènent les gens à militer? Qu'est-ce qui amène les gens à se lever le matin pour se présenter dans un organisme, ici l'ADDS QM, et à effectuer de la permanence, à participer à un comité, à participer à des actions, à s'impliquer dans l'organisme, à organiser le milieu, à s'informer, à s'indigner?

Nous avons tous nos raisons personnelles, nos motivations et nos convictions. Pour certainEs, ce sont les cicatrices du passé. CertainEs vous diront que c'est au nom de la justice sociale, de l'équité. D'autres vous diront que c'est au nom de la dignité. Toutes ces motivations sont bonnes et aucune n'est meilleure qu'une autre. Et dans tous ces cas, lorsque le « je » devient le « nous », lorsque l'inaction passe à l'action, le mouvement se crée.

Plus spécifiquement à l'ADDS QM, nous nous sommes interrogéEs sur ce qui alimentait la flamme des militantEs. Lors de la présentation du bilan mi-annuel, nous en avons profité pour questionner les personnes présentes et les faire réfléchir sur leur flamme personnelle. L'atelier consistait à écrire un ou deux mots qui représentaient leurs motivations et de les expliquer devant les autres militantEs présentEs. De façon presque unanime, des mots comme « lutte », « résistance », « se défendre » et « défendre les autres » ont été nommés. Les mots « pour comprendre la loi » et « apprentissage » ont aussi été mentionnés à quelques reprises.

Pendant l'explication de la signification de leurs mots, un militant nous a dit que si l'ADDS QM ne luttait pas, il ne serait probablement pas impliqué dans l'organisme au quotidien comme il l'est actuellement. Il nous disait que c'était nécessaire de lutter et de résister aux coupures et aux reculs que nous sommes en train de vivre. Il nomme comme exemple de victoire l'assurance médicament, le 100\$ de pension alimentaire et le partage de logement. Même si les luttes d'aujourd'hui sont plus difficiles, il conclut en disant qu'il faut donc garder espoir.

Un autre militant nous explique que l'apprentissage de la loi, de la lutte et de la démocratie est ce qui l'amène dans les locaux au quotidien. Les espaces ouverts aux discussions, à la prise d'opinions et à la prise de décisions sont des lieux qu'il a difficilement retrouvés ailleurs. Il sent qu'il a sa place dans les différents comités de travail et au comité organisateur et en plus, les salariéEs sont d'une aide précieuse pour aider à structurer et exprimer les différentes idées qu'il a.

De nombreux, nombreuses militantEs se rallient à ses témoignages.

Dans le contexte actuel, la militance et la mobilisation sont des plus requises. La flamme de chacunE servira à carburé le mouvement. CertainEs carureront aussi à l'indignation.





# CALENDRIER

Mars 2015

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>	<i>SAMEDI</i>
2	3	4	5 <u>10h00</u> Conférence de presse FCPASQ  <u>10h30</u> Action devant le parlement	6 <u>9h30</u> Comité Lutte	7  <b>8 DIMANCHE</b> <u>11H00</u> Marche des femmes (mixte)
9	10 <u>9h30</u> Comité femmes  <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	11 <u>9h30</u> Formation 10 milliards de solutions  <u>13h00</u> Réflexion grève sociale	12 <u>9h30</u> Comité communication, accueil et recrutement	13  <u>13h30</u> Comité préjugés	14
16 <u>9h30</u> Comité organisateur	17	18	19	20	21
23  <u>13h30</u> Comité loi	24 <u>8h00</u> Distribution de tracts et de pétitions des groupes en défense collective des droits	25	26	27	28
30 <u>9h30</u> Comité organisateur	31 <u>9h30</u> Comité finances				

## Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au **525-4983**.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au **525-4983**.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? *Passez nous voir !*